



## PROCES-VERBAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Pierre BEGHIN, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN, M. Olivier CARRE, M. Emmanuel PERRIN.

#### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Michel LE QUILLIEC, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE.

#### ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Marine FILIPIDIS, M. Didier ROSIER, Mme Sophie DHOURY-LEHNER, Mme Bérénice TALL, M. Karim BOUKHACHBA

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice :</b> | <b>21</b> |
| <b>Quorum :</b>                            | <b>11</b> |
| <b>Nombre de présents :</b>                | <b>13</b> |

---

## Sommaire

|  |          |
|--|----------|
| <b>25B044 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT LEU D'ESSERENT AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS ....</b>   | <b>3</b> |
| <b>25B045 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT VAAST LES MELLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS ..</b>  | <b>3</b> |
| <b>25B046 - DEMANDE DE LA VILLE DE MAYSSEL AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS .....</b>   | <b>3</b> |
| <b>25B047 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT MAXIMIN AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS .....</b>   | <b>4</b> |
| <b>25B048 – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE DE L'ACSO AU PROFIT DE LA VILLE DE CREIL POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE L'ILE SAINT MAURICE .....</b> | <b>4</b> |
| <b>25B049 - MARCHE PUBLIC - PRESTATIONS DE SERVICES DE TRAITEUR .....</b>  | <b>4</b> |

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>25B050 - ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE) - CONVENTION 2025</b>   | <b>.5</b> |
| <b>25B051 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SNC TABAC DU CHATEAU ' LE CAFÉ DE LA GARE ' ...</b>   | <b>6</b>  |
| <b>25B052 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SAS NLK .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>25B053 - OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSION D'AGREMENT 2025 - 5 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS.....</b>  | <b>7</b>  |
| <b>25B054 - AMENAGEMENTS DES BERGES DE L'OISE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU "FONDS VERT" .....</b>  | <b>8</b>  |
| <b>25B055 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LA FRICHE GOURNAY POUR L'EVENEMENT "CREIL C'EST L'ETE" .....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>25B056 - AVENANT N°2 AU LOT N°4 DU MARCHE PUBLIC FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES .....</b>                                    | <b>10</b> |
| <b>25B057 - CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO .....</b> | <b>10</b> |
| <b>25B058 - DISPOSITIF QU(ART)IER : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO .....</b>            | <b>11</b> |

---

**25B044 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT LEU D'ESSERENT AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS**

M.VILLEMMAIN :

*La commune nous demande donc un fonds de concours pour la rénovation de son gymnase, s'il n'y a pas d'opposition. Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000 € à la commune de Saint Leu d'Esserent dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
  - Travaux de rénovation du sol sportif du gymnase Pascal Grousset d'un montant de 30 000€ soit 30,61% du cout total estimé à 97 999,46€.

**25B045 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT VAAST LES MELLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS**

M. VILLEMMAIN :

*L'installation de barrières à l'entrée des deux chemins pour éviter le passage des voitures, l'achat d'un camion utilitaire ainsi que les travaux d'installation d'une plaque de signalisation pour le nom des rues, s'il n'y a pas de question ou d'opposition, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total 27 427.50€ à la commune de Saint Vaast les Mello dans le cadre du fonds de concours pour financer les projets suivants :
  - L'installation de deux barrières à l'entrée des deux chemins d'un montant de 1 740.00€ soit 50% du cout estimé à 3 480.00€,
  - L'achat d'un camion utilitaire d'un montant de 13 002.50€ soit 50% du cout estimé à 26 005.00€,
  - Les travaux d'installation de plaques de signalisation des rues et signalétique directionnelle d'un montant de 12 685.00€ soit 49.65% du cout estimé à 25 546.00€.

**25B046 - DEMANDE DE LA VILLE DE MAYSEL AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS**

M. VILLEMMAIN :

*Pour des travaux de réaménagement de la place de la mairie.  
Pas d'opposition ou question ?*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000€ à la commune de Maysel dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :

Procès-verbal – Bureau communautaire du 18 juin 2025

- Travaux de réaménagement de la place de la mairie d'un montant de 30 000€ soit 33.32% du cout total estimé à 90 040.00€

#### **25B047 - DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT MAXIMIN AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS**

M. VILLEMMAIN :

*Pour la mise aux normes de la cantine scolaire.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total 30 000€ à la commune de Saint-Maximin dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
  - La rénovation et mise au norme de la cantine scolaire d'un montant de 30 000€ soit 43.81% du cout total estimé à 68 472.66€.

#### **25B048 – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE DE L'ACSO AU PROFIT DE LA VILLE DE CREIL POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE L'ILE SAINT MAURICE**

MME FILIPIDIS :

*La ville de Creil souhaite modifier un terrain de basket à l'île Saint-Maurice et demande donc à l'ACSO l'autorisation d'installer le chantier sur le terrain de sport ou à proximité. L'objectif est de créer des terrains de basket à trois. S'il n'y a pas d'opposition, nous autoriserons la ville de Creil.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser la commune de Creil à occuper la/les parcelle(s) cadastrées BK 69, afin d'y réaliser des travaux d'amélioration des terrains de baskets de l'ACSO, de septembre à octobre 2025 ;
- D'autoriser le président à prolonger l'autorisation d'occupation si nécessaire.

#### **25B049 - MARCHE PUBLIC - PRESTATIONS DE SERVICES DE TRAITEUR**

M. VILLEMMAIN :

*La commission d'appel d'offres s'est réunie ce matin, très tôt, à l'aube. L'analyse des offres a été effectuée. On vous propose donc de choisir parmi les premiers candidats retenus. Les dossiers annotés concernaient : Saveurs et Réceptions Fleurines, La Consignerie, Alexandre Traiteur et Villette Traiteur. Voilà, si vous suivez la décision de la commission d'appel d'offres. Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché « PRESTATIONS DE SERVICES DE TRAITEUR » aux 4 entreprises arrivées en tête du classement après analyse des offres :

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| 1 | SAVEURS ET RECEPTIONS FLEURINE |
| 2 | LA CONSIGNERIE                 |
| 3 | ALEXANDRE TRAITEUR             |
| 4 | VILLETTE TRAITEUR              |

- D'autoriser le Président à signer le marché, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

#### **25B050 - ADIE (ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE) - CONVENTION 2025**

##### M. BESSET :

*L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique, qui soutient l'entrepreneuriat par le biais du microcrédit depuis trente-cinq ans, a déjà été co-organisatrice avec l'ACSO du salon Les Mains d'Or en 2024, afin de mettre en lumière les nouveaux entrepreneurs et d'assurer la promotion de leurs activités. Elle a financé soixante-quatre personnes sur le territoire de l'ACSO en 2024, ce qui représente 35 % des entrepreneurs qu'elle accompagne dans le département. Il est important de rappeler que près de 60 % de ces entrepreneurs résident dans des quartiers relevant de la politique de la ville.*

*L'association souhaite renforcer son équipe de conseillers pour accroître son activité d'accompagnement sur le bassin. L'ACSO peut accompagner cette montée en puissance en soutenant financièrement cette initiative, avec une subvention de 15 000 € en 2025.*

*Il vous est donc proposé d'approuver les termes de la convention de partenariat, qui serait signée par le président.*

##### M. VILLEMMAIN :

*S'il n'y a pas d'opposition à ce que je signe, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

##### DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat, incluant le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ADIE au titre de l'année 2025 pour le développement de son activité sur le territoire.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat en annexe, et tout autre document lié à ce dossier.

**25B051 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SNC TABAC DU CHATEAU ' LE CAFÉ DE LA GARE '**

M. BESSET :

*Pour le Tabac du Château, qui recouvre en fait le bar de la gare, en train de devenir la Brasserie de la Gare : l'établissement a fourni beaucoup d'efforts pour relancer une activité de restauration et d'animation. Ces efforts passent par des travaux intérieurs et extérieurs.*

*Le coût des travaux intérieurs s'élève à environ 17 000 €, auxquels s'ajoutent les dépenses d'électricité et l'aménagement de la terrasse, estimé à 13 000 €.*

*Le Tabac du Château, gestionnaire de cette brasserie, est éligible à nos critères. Il vous est donc proposé de prendre en charge 25 % de ses dépenses éligibles, soit une subvention de 8 367,50 €.*

M. VILLEMAIN :

*S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention de 8 367.50 € à l'établissement la SNC TABAC DU CHATEAU « Le Café de la Gare », dans le cadre du dispositif de l'aide à l'immobilier d'entreprise de l'ACSO,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce versement de subvention.

**25B052 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SAS NLK**

M. BESSET :

*Pour l'hôtel social géré par une société de Nogent-sur-Oise, qui met à disposition soixante places d'hébergement d'urgence en partenariat avec l'Association départementale d'accueil et de réinsertion sociale. L'établissement est situé 3-5 place Victor Hugo, à l'angle avec le 85 rue Jean de La Fontaine.*

*Il engage des travaux de rénovation et d'aménagement pour un montant de 45 000 €, qui entrent dans nos critères. Le taux de subvention applicable est de 20 % du montant, ce qui représente 9 000 €. Je précise que le taux est bien de 20 % et non de 25 % : les 25 % sont réservés aux projets comprenant des créations d'emplois, comme noté dans le règlement.*

*Monsieur le Président propose donc au bureau communautaire d'approuver ce versement.*

M. VILLEMAIN :

*Avez-vous des questions ou des oppositions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le versement d'une subvention de 9 069.78 € à l'établissement la SAS NLK, dans le cadre du dispositif de l'aide à l'immobilier d'entreprise de l'ACSO,

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce versement de subvention.

## **25B053 - OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSION D'AGREMENT 2025 - 5 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

### MME ZRARI :

*Ce sont les subventions que nous accordons lors de nos commissions habituelles et qui permettent de soutenir les administrés de nos villes. D'ailleurs, nous en avons toujours pratiquement dans toutes les communes de l'ACSO. Les montants vont de 2 500 € à plus.*

*La nouveauté, c'est que nous montons en puissance, ce qui est important à signaler. Le service est mobilisé pour gérer les dossiers des administrés, fournir les documents au bon moment, etc. Et malgré les difficultés et retards liés aux subventions de l'État, le dispositif commence à se faire connaître. Nous souhaitons vous proposer d'accorder ces subventions, comme cela a été proposé en commission.*

### M. VILLEMAIN :

*Je profite de ce dossier pour partager un fait passé un peu inaperçu : l'État a suspendu MaPrimeRénov'.*

*Il faut savoir que, lors de son lancement, MaPrimeRénov' a été mise en place sans garde-fou suffisant. Certaines personnes en ont profité pour créer des cabinets de consultants, se présentant comme spécialistes du bâtiment pour réaliser des diagnostics, parfois sans compétence réelle. Ils s'arrangeaient avec des entreprises douteuses pour effectuer des diagnostics environnementaux et autres contrôles, et ont empoché des sommes considérables, au détriment des administrés et de l'État.*

*Certains bénéficiaires ont signé des devis mais n'ont jamais vu de travaux réalisés, ou ceux-ci ont été faits de manière incorrecte. Pour lutter contre ces dérives, l'État a donc suspendu temporairement MaPrimeRénov' afin de mettre en place des mesures de contrôle.*

*Cela a malheureusement bloqué des dossiers du jour au lendemain, et nous risquons maintenant de subir les retours de bâton de la part des habitants qui souhaitent relancer leurs projets.*

*Grâce à l'ACSO et à son service dédié, nous assurons que les administrés travaillent avec des cabinets labellisés et que les devis sont examinés avant la réalisation des travaux. De plus, nous leur accordons une prime supplémentaire pour sécuriser le processus.*

*Mais il reste toujours des personnes malintentionnées qui tentent de contourner le système et de tromper les bénéficiaires. Voilà, c'était mon petit coup de gueule de ce matin.*

*S'i n'y pas d'opposition.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer les subventions suivantes :

- 2 500,00 € à M. KONE – 27 rue Maurice Berteaux à Creil pour le remplacement des fenêtres – des 5 velux et pose de 2 volets roulants – isolation des murs du RDC par l'intérieur – isolation des combles rampants – pose d'une VMC hygro B – remplacement de la chaudière par une PAC air/eau.
- 3 250,00 € à M. et MME NDIAYE BOUDCHAR – 13 rue Bogaert à Nogent sur Oise pour le remplacement des fenêtres et porte d'entrée – isolation des murs extérieurs par l'intérieur – pose d'une VMC hygro B – remplacement de la chaudière par une PAC air/eau ECS intégré – pose d'un poêle à granule.
- 945,20 € à MME LECOQ – 9 rue des Marquets à Villers Saint Paul pour la création d'une douche adaptée.
- 2 500,00 € à MME DUDON – 146 bis rue Aristide Briand à Villers Saint Paul pour le remplacement de la salle de bain – changement de menuiserie + volet et rampe extérieure.
- De mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs l'ayant sollicitée :
  - M. KONE pour un montant de 38 958,00 €
  - M. ET MME NDIAYE BOUDCHAR pour un montant de 52 388,00 €
  - MME LECOQ pour un montant de 5 830,20€
  - MME DUDON pour un montant de 19 599,00€

#### **25B054 - AMENAGEMENTS DES BERGES DE L'OISE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU "FONDS VERT"**

##### M. PERRIN :

*Les travaux sur les berges de l'Oise, entre Creil et Saint-Leu, pour la réalisation de cette voie cyclable, commenceront en 2025 sur de petits tronçons : l'un entre l'Ec-Eau port et l'entrée de l'écluse, et l'autre entre la Flottille Saint-Leu et le site EDF, toujours à Saint-Leu.*

*Pour cela, nous engageons environ 360 000 €. Nous allons chercher un fort pourcentage de subventions : 36 % auprès du département et 34 % auprès de l'État.*

*La délibération proposée consiste à autoriser le président à solliciter une subvention supplémentaire auprès de l'État de 10 %, soit environ 36 000 € et à commencer les travaux de manière anticipée.*

*Je précise que nous avons reçu un mail hier, car la délibération figurant dans les rapports envoyés il y a quelques jours a été légèrement modifiée pour tenir compte de cette nécessité, afin d'obtenir une dérogation permettant de débiter dès maintenant les travaux. Cela montre la forte volonté politique d'avancer sur ce dossier.*

##### M. BESSET :

*Vous êtes invités vendredi à 16h30 pour l'inauguration – non pas du début des travaux, mais de l'officialisation du projet pour le grand public, qui en avait entendu parler mais pas forcément dans le détail. Un grand panneau sera installé sous le pont de Saint-Leu dans un premier temps pour être protégé, puis pourra être déplacé et complété avec différentes informations.*

*Il faudra sans doute imaginer, au fur et à mesure des travaux et des prochaines années, de petites animations ponctuelles pour accompagner le déploiement de ce projet sur les deux prochaines années. Il serait préférable de ne pas attendre l'inauguration finale pour mettre l'accent sur ce tronçon.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter la subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds Vert » pour les travaux d'aménagement des berges de l'Oise entre Creil, Montataire et Saint-Leu d'Esserent à hauteur de 10% soit 35.745€.
- D'autoriser le Président à solliciter une dérogation pour commencement anticipé.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

**25B055 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE LA FRICHE GOURNAY POUR L'EVENEMENT "CREIL C'EST L'ETE"**

M. BOSINO :

*Il s'agit simplement d'une convention entre l'ACSO et la ville de Creil, pour mettre à disposition ce qu'on appelle la friche Gournay, là où se trouvait le lycée de Gournay, non loin d'ici, où nous avons installé un chapiteau et organisé déjà plusieurs activités.*

*Cette mise à disposition permettra à la ville de Creil de réaliser des initiatives dans le cadre des quartiers d'été et de la politique de la ville.*

*Pour information, en ce qui concerne les crédits de la politique de la ville, nous n'avons toujours pas de nouvelles sur la redescende des crédits du BOP 147 ou des crédits quartiers d'été. La région a notifié certaines subventions et aides, mais l'État, pour l'instant, n'a pas communiqué. Nous avons toutefois une note de l'association Villes et Banlieues, qui indique quelques changements de logiciels ou procédures, ce qui n'est pas très rassurant.*

*Quoi qu'il en soit, pour les quartiers d'été, la ville de Creil souhaite utiliser cet emplacement au mois de juillet pour organiser des initiatives dans le cadre de ce programme. Cela ne pose aucun problème.*

M. VILLEMAIN :

*Pour rappel, ce site se situe dans le nouveau quartier politique de la ville Gournay-Jaurès, ce qui en fait un emplacement idéal pour l'opération « Quartiers d'été ».*

M. LE PAPE :

*Pour information, à Creil pour les opérations Quartiers d'été, les montants notifiés sont bien inférieurs aux attentes, nous recevons le tiers de ce que nous avons reçu en 2024 à périmètre constant (20 000 € au lieu de 55 000 ou 60 000 € reçus en 2024).*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention d'occupation précaire à titre gracieux entre l'ACSO et la ville de Creil pour l'occupation temporaire d'une partie du site de l'ancien Lycée Gournay, incluant :
  - La mise à disposition d'un terrain de 4027 m<sup>2</sup> comprenant des modulaires et des aménagements extérieurs pour une durée de 5 jours, du lundi 7 au vendredi 11 juillet 2025 pour l'évènement « Creil, c'est l'été ».

- La ville de Creil devra s'assurer de la bonne utilisation du terrain et des locaux et prendre à sa charge les possibles dégâts causés durant l'évènement.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que les avenants le cas échéant et tout document afférent à cette occupation temporaire.

#### **25B056 - AVENANT N°2 AU LOT N°4 DU MARCHE PUBLIC FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES**

##### MME ROSE MASSEIN :

*Il s'agit d'un avenant au marché public relatif à la fourniture des PAV pour la collecte des déchets alimentaires. Lors de l'examen des implantations initiales, nous avons constaté qu'elles pouvaient porter atteinte à la circulation des personnes à mobilité réduite ou des enfants.*

*Les nouveaux emplacements nécessitent donc la réalisation de dalles supplémentaires en béton, ainsi que des coffrages.*

*Le montant maximum annuel du marché est porté à 110 100 €.*

##### M. VILLEMMAIN :

*Avis favorable de la commission d'appel d'offres de ce matin. Pas d'opposition, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

##### DECIDE :

- De valider l'avenant n°2 au marché public relatif à la « FOURNITURE D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE lot n°4 montage, pose et installation d'abri bacs » ayant pour objet l'intégration de travaux supplémentaire et portant le montant maximum annuel à 110 100 € HT ;
- D'autoriser le président à signer l'avenant et tout document y afférent.

#### **25B057 - CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO**

##### M. MARTIN :

*Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la DRAC, telle que définie dans le Contrat Territoire Lecture signé le 28 novembre dernier avec la DRAC. La subvention sollicitée s'élève à 40 000 € pour l'année 2026.*

*Cette subvention permettra notamment de mettre en place des actions en direction de la petite enfance et de l'adolescence, et d'engager une réflexion sur l'accueil de nos bibliothèques pour tous les publics.*

*Il vous est donc proposé d'autoriser le président à solliciter cette subvention auprès de la DRAC et à signer tout document nécessaire pour faire valoir cette demande de subvention, dans le cadre de la troisième année budgétée du Contrat Territoire Lecture.*

M. VILLEMMAIN :

*S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la DRAC des Hauts de France à hauteur de 40 000€ dans le cadre de la troisième année budgétaire du CTL ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

**25B058 - DISPOSITIF QU(ART)IER : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO**

M. MARTIN :

*La DRAC a mis en place un dispositif s'adressant en priorité aux quartiers relevant de la politique de la ville, permettant d'accueillir sur le territoire une résidence d'artiste pour réaliser des actions de médiation culturelle sur une durée de trois mois consécutifs.*

*Ce dispositif, financé par la DRAC à hauteur de 18 000 €, permettrait de compléter, en 2026, l'offre culturelle sur le site Gournay, qui accueille déjà des compagnies circassiennes dans le cadre du projet d'urbanisme transitoire « Friche Gournay, lieu de fabrique ».*

*Il est proposé de :*

- solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France, à hauteur de 18 000 € pour financer le projet,
- et d'autoriser le président à signer les demandes de subventions correspondantes pour l'année 2026.

M. VILLEMMAIN :

*S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France à hauteur de 18 000 € pour financer le projets Qu'(art)ier pour l'année 2026.
- D'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention.



*Président,*  
*Jean-Claude VILLEMMAIN*

